



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°25

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cession d'un chemin rural sis à Virevialle suite à l'enquête publique relative à son déclassement du domaine public

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération n°33 du 7 décembre 2021 relative au déclassement d'une partie de chemin communal sis Quartier de Virevialle et intégration de cet espace dans le domaine privé de la commune afin de le céder au propriétaire privé,
- Considérant que l'enquête publique a été réalisée du vendredi 28 janvier 2022 au vendredi 11 février 2022
- Considérant que Monsieur William ARMENAUD, commissaire enquêteur, a rendu ses conclusions et a donné un avis favorable, sans réserve et avec pour seule recommandation de notifier à l'acquéreur, l'obligation de conserver en l'état une petite mare et une source,
- Considérant qu'il peut désormais être procédé à la cession de cette partie de chemin au profit de Monsieur Jean-Paul PETIT,

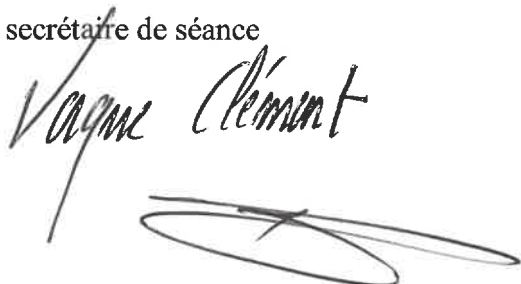
- Vu l'avis des Domaines,
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Prend acte** des conclusions du Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique en vue du déclassement du domaine public d'une partie de chemin situé à proximité de la rue de Germain, quartier de Virevialle.
- 2- Décide** de céder au prix de 180 € la portion de chemin d'une superficie de 340 m² au profit de Jean-Paul PETIT.
- 3- Précise** que les frais d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.
- 4- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.
- 5-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Vague Clément


Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUN 2022
Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUN 2022
DS - 25062022
Publié le :

Direction départementale des Finances publiques de la Haute-
Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier
87050 Limoges Cedex 2

téléphone : 0555455900

mél. : ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Philippe GOUTORBE

téléphone : 05 55 45 58 37

courriel : philippe.goutorbe1@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 6354605

Réf Lido : 2021-19272-77366

le 05/11/2021

*La Directrice départementale des
Finances publiques*

à

MONSIEUR LE MAIRE

DE LA COMMUNE DE TULLE

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : Chemin communal
Adresse du bien : Virevialle – 19000 TULLE
Valeur vénale : 180 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.



Philippe Goutorbe
Benard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022
DS - 25062022

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de Tulle

affaire suivie par : M. Olivier DURIN, Chef du service urbanisme.

2 – DATE

de consultation : 15/10/2021

de réception : 15/10/2021

de visite : non visité

de dossier en état :15/10/2021

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession d'une partie d'un chemin communale au profit d'un riverain.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Commune de Tulle :

⓪ Parcelle non cadastrée :

Le terrain objet de la cession est constitué d'une partie d'un chemin communal menant à une mare. L'emprise concernée est d'environ 340 m².

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire présumé : Commune de Tulle.

Origine de propriété : non communiqué.

Situation locative: libres de toute occupation.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

La commune est dotée d'un PLU.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

La valeur vénale est estimée à 180 €.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

La durée de validité du présent avis est de 18 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



Philippe GOUTORBE
Inspecteur des Finances Publiques

ment :
EZE

Commune :
TULLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts foncier suivant :
TULLE
Cité administrative Jean Montaut Place
Marcel Brigueux 19011
19011 TULLE Cédex
tél. 05.65.21.80.90 - fax 05.65.21.80.96
cdif.tulle@dgfip.finances.gouv.fr

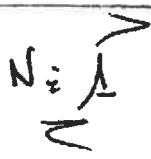
Section : BV
Feuille : 000 BV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 25/07/2012
(Bureau central de Paris)

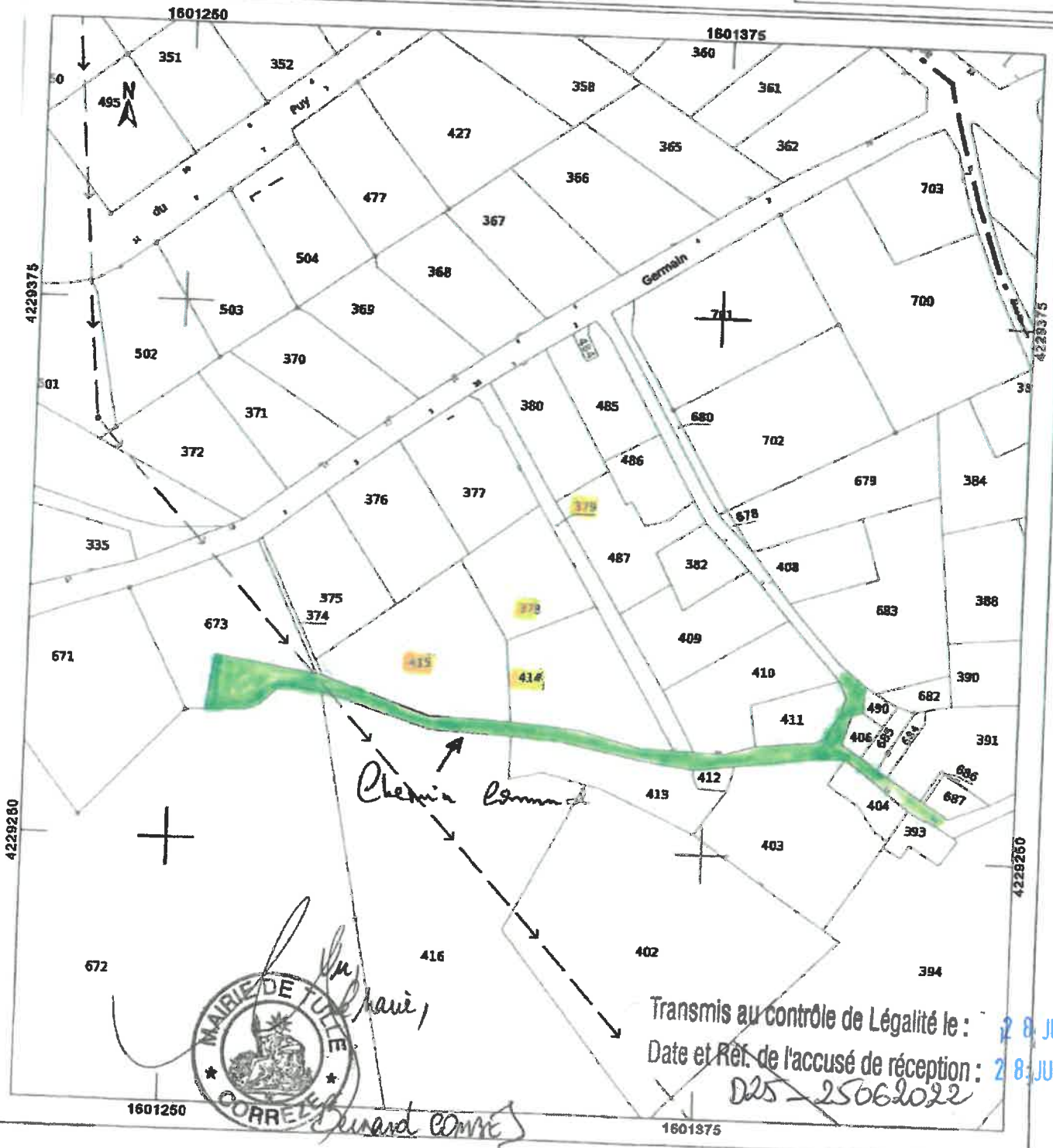
Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2011 Ministère du budget, des comptes
publics, de la fonction publique et de la
réforme de l'Etat

PLAN DE SITUATION



Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

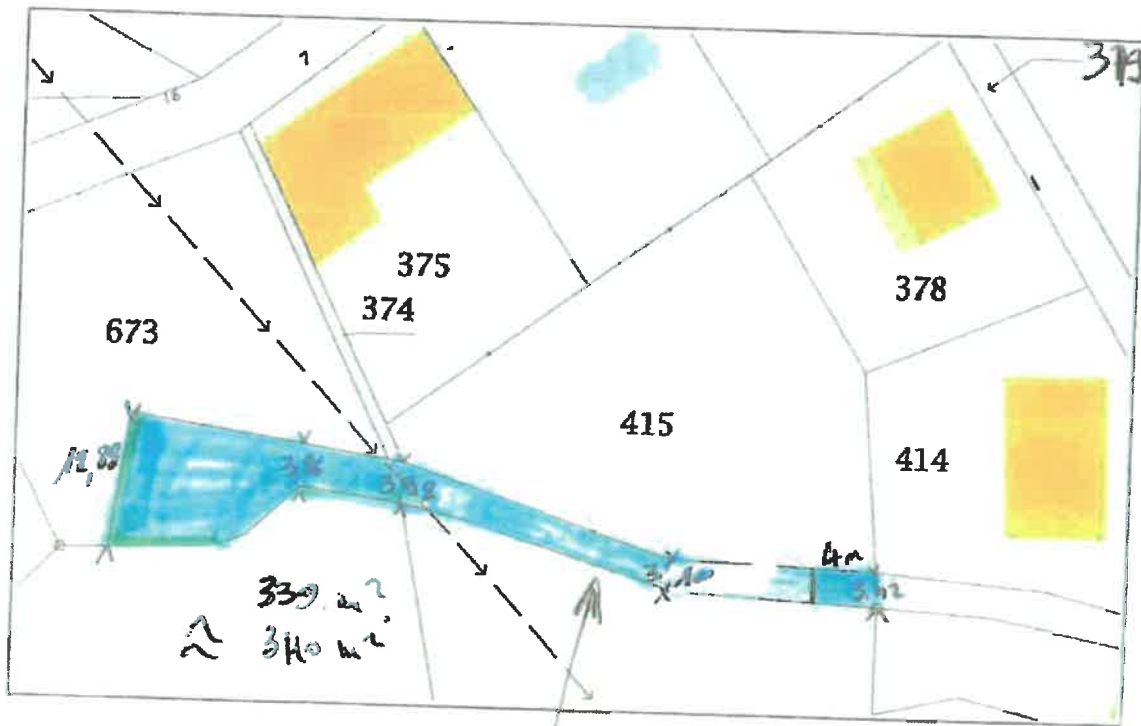


Lu Hau,
Renard Corré


Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022
D25-25062022

PLAN DE SITUATION DE DETAIL

N.° 2



Surface du chemin communal
que je me propose d'acquiescer.


V. de Haue,
Général COMBES

Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex

Transmis au contrôle de Légalité le : 28 JUN 2022
Date et Réf. de l'accusé de réception : 28 JUN 2022
225-25062022